

Avis de publicité suite d'une manifestation d'intérêt spontanée

Couverture en panneaux photovoltaïques Toiture Groupe Scolaire Elémentaire ASTULFONI

Objet

La Commune de Pont-de-Chéry a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'un opérateur économique privé qui souhaite couvrir la partie Sud de la toiture du Groupe Scolaire Elémentaire ASTULFONI en y installant une centrale photovoltaïque et ainsi valoriser l'électricité produite en la vendant sur le réseau.

La Commune de Pont-de-Chéry envisage de donner une suite favorable à cette sollicitation, le projet permettant d'inscrire la Collectivité dans la transition énergétique en produisant de l'électricité d'origine renouvelable.

Ce projet donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Commune.

Le présent avis est publié pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Caractéristiques et durée du titre d'occupation projeté

La sollicitation reçue par la Commune de Pont-de-Chéry concerne le Groupe Scolaire Elémentaire ASTULFONI situé aux coordonnées suivantes : 45.749372, 5.173248

La société bénéficiaire utilisera la toiture indiquée ci-avant pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque (ci-après désigné l'Equipement) afin de produire et de commercialiser de l'électricité, à l'exclusion de tout autre usage.

La société bénéficiaire déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition pour les avoir vus et visités et qu'ils sont conformes à la destination ci-dessus définie.

La société bénéficiaire s'interdit d'occuper ou d'encombrer même temporairement tout ou partie du bâtiment mis à disposition, sauf nécessité liée à la stricte exécution des travaux de construction ou d'entretien. Elle s'engage en toute hypothèse à prendre toute disposition afin de perturber le moins possible les usagers du site.

La convention sera signée pour une durée suffisante au regard de l'activité envisagée, à savoir 20 ans.

En contrepartie de la mise à disposition précitée, l'opérateur sera redevable d'un loyer annuel.

Modalité de la manifestation d'intérêt

Tout porteur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt en envoyant un dossier complet avant le

13 février 2026 à 12 heures.

- Soit sous format papier à l'adresse suivante (avec avis de réception postal) :

**Mairie de Pont-de-Chéruy
22 Rue de la République,
38230 Pont-de-Chéruy**

- Soit sous format électronique à l'adresse suivante :

jp.rouane.mairie@pontdecheruy.fr

Le dossier de candidature devra contenir les pièces mentionnées dans le règlement de sélection, qu'il conviendra de demander par mail à l'adresse mail précitée.